

L'actualité de la semaine a été marquée lundi soir par les orages d'une intensité exceptionnelle sur le plateau d'Attichy et dans une moindre mesure sur le Valois. Sans compter les nouvelles précipitations de mardi soir, on relève donc 40 à 100 mm d'eau depuis 7 jours selon les secteurs. Il est possible que cette année culturale soit encore pénalisée par des excès d'eau fin mai à début juin pour des questions physiologiques ou sanitaires alors que tous les blés sont désormais entre les stades épiaison et grains formés.

BLE

Dernières protections feuillage

Dans les parcelles à faible risque agronomique fusariose, terminer les protections foliaires sur septoriose et rouille dans les parcelles les plus tardives encore en cours d'épiaison. Les conditions climatiques restent favorables à la rouille jaune, mais surtout à la septoriose et à la rouille brune. Utiliser par exemple une association à base de prothioconazole (et/ou metconazole sur faible pression septoriose), renforcée sur rouille brune avec 20% de dose de strobilurine pour allonger la rémanence. Noter que des pustules en fin d'incubation peuvent parfois apparaître dans les jours qui suivent le traitement.

Les situations à risque fusariose

Dans les conditions climatiques actuelles toujours très favorables aux contaminations, on peut s'attendre à des symptômes à venir un peu partout. Mais on peut distinguer les situations à protéger prioritairement :

- Uniquement les parcelles entre les stades épiaison et tout début floraison (trop tard pour les plus avancées)
- En précédent maïs et dans les conditions pluvieuses de l'année toutes les variétés sauf celles notées 6 à 7 sur fusariose
- Autres précédents seulement les variétés notées 2 à 3,5

En protection intégrée non seulement des précautions ont logiquement dû être prises pour réduire préventivement le risque, mais vous pouvez ajouter 0,5 point à la tolérance variétale, voire un point en agriculture de conservation stabilisée.

Il faut toujours se souvenir que la protection antifusariose n'est qu'une solution à l'efficacité limitée à maximum 60% d'efficacité avec une solution à base de prothioconazole, appliquée à 80% de dose minimum, en bonnes conditions, pile au bon stade à l'apparition des toutes premières étamines au milieu des épis. Au stade pleine floraison l'efficacité chute déjà très fortement.

Calme coté ravageurs

Certaines soirées sont climatiquement favorables aux vols de cécidomyies sur les parcelles les moins avancées encore au stade sensible. Mais les vols sont faibles, l'hiver a été peu propice à la conservation des pupes dans le sol, de plus ce ravageur est assez inféodé à la parcelle et la plupart des blés sont désormais assez avancées pour ne plus être exposés. Dans les parcelles sans insecticides à ce jour on observe également de nombreuses araignées entre autre, qui font leur office. Aucun risque sur variétés tolérantes.

Les pucerons sont pour l'instant rares sur épis. A surveiller jusqu'au stade laiteux-pâteux. En attendant observez les auxiliaires faire leur travail (coccinelles adultes et larves, larves de syrphes, micro-hyménoptère parasitoïdes ...).

Quelques criocères sont régulièrement observés sans aucune incidence sur le rendement à ce niveau de colonisation. Rarement on peut observer des tordeuses anecdotiques.

Terminer les apports d'azote spécial protéines

Ces apports d'une vingtaine d'unités d'azote sont possibles et efficaces jusqu'au stade début floraison pour maintenir spécifiquement les teneurs en protéines aux normes dans les parcelles à haut potentiel. Comme indiqué la semaine dernière, ces apports supplémentaires sont justifiés par le calcul de la dose bilan en considérant le coefficient de besoin unitaire « petit b q » différent selon les variétés. Sinon le coefficient standard est de 3 u d'azote par quintal d'objectif. Ceci « remplace » notre ancienne dose Y utilisée avant le premier Programme d'Action Zones Vulnérables. Demander conseil à votre technicien pour l'utilisation du bq par variété à la place du « petit b ». Même en conditions sèches, les très nombreux essais réalisés, ont montré que ces apports ont un bon effet sur la teneur en protéines. Les meuniers sont plus nuancés sur l'intérêt de cet enrichissement un peu artificiel, qui produit des protéines à courtes chaînes, solubles, ayant un effet limité sur la qualité boulangère. Mais cela permet de répondre plus facilement aux attentes du marché dans les parcelles à haut potentiel, pour compenser la dilution des protéines par l'accumulation d'amidon.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 29 mai 2018 (BSV G.C. N°15), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.